



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

COMMUNIQUE DU 8 MARS 2026

Objet : en bref...

1. LUCY-USINE DU SUD. Prony Resources annonce le démarrage de l'usine d'assèchement de résidus « Lucy ». Après 7 ans de gestation. Laborieuse... Mais nous y voilà.

La direction du complexe industriel du sud et la tutelle provinciale se félicitent bruyamment de ce « succès » et du « gain environnemental » qu'il représente. Parallèlement l'accent est mis sur le surcoût associé à l'investissement de 60 milliards XCP (34 à l'origine...) que le directeur évalue à 1 000 dollars la tonne.

Le message est clair : l'environnement coûte cher !

Prenons quelques minutes pour examiner les faits.

Les fonds laissés par Vale (50 milliards XCP) pour financer cet équipement ont été dilués en frais généraux et salaires. C'est donc l'Etat qui a pourvu aux besoins...

Dans ces conditions, le surcoût pèse-t-il réellement sur l'industriel, comme on voudrait nous le faire croire ? L'avenir nous le dira...

Surtout, il est clairement admis que cet investissement était indispensable pour assurer la pérennité de l'usine, sécuriser le site et rendre possible la venue d'un repreneur.

Rappelons enfin qu'à défaut de Lucy, un nouveau barrage aurait dû être construit. Son coût aurait été du même ordre de grandeur (1), sans éliminer les risques environnementaux inhérents au stockage en digue. Et parce que nous n'avons pas oublié les « péripéties » autour de KO4, nous affirmons que cela n'aurait pas été « un long fleuve tranquille »...

Conclusion : Lucy n'est pas un luxe écologique. C'est un choix rationnel fait pour assurer la survie industrielle, redorer une image passablement ternie et réduire les risques, environnementaux, sociaux et juridiques.

Il est donc temps de cesser de présenter comme une vertu héroïque ce qui relève de la stricte nécessité.



2. ABATTAGES DE REQUINS (A). Il nous faut revenir sur les abattages aveugles de requins organisés conjointement par le maire de Nouméa et la Présidente de la province Sud, avec un focus sur le traitement médiatique qui a été réservé à l'ordonnance du juge des référés du 3 mars 2026. En effet, les relations de la décision ont été très rarement conformes aux faits. Au mieux, elles étaient entachées d'erreur, au pire, elles ont été volontairement tronquées, le but poursuivi étant alors clair : épargner les élues et manipuler l'opinion publique. Nous pensons donc utile de réaffirmer que, si le juge n'a pu que conclure qu'il n'y avait plus lieu à statuer (et pour cause ! Nous vous renvoyons à notre communiqué du 3 mars 2026), son ordonnance disait aussi que les conclusions du maire étaient REJETEES et que la province Sud était CONDAMNEE à verser 150 000 F à EPLP. Conclusion : c'est bel et bien notre association qui sort vainqueur de ce bras de fer « amputé ». Rendez-vous est pris pour le jugement au fond dans quelques mois.

Encore un exemple de ce que les médias calédoniens peuvent faire de pire en matière d' « information »... Sans compter que, forts de cette désinformation, nombre d'énergumènes se sont autorisés de bons gros dérapages nous visant (invectives, insultes et menaces...).

3. ABATTAGES DE REQUINS (B). En accord avec notre avocate publiciste, Maître Céline Joannopoulos, EPLP a lancé un recours indemnitaire visant à obtenir réparation de ses préjudices liés aux abattages aveugles de requins et autres espèces non cibles. Après 7 ans de procédures coûteuses et épuisantes, EPLP est déterminée à tout tenter pour stopper les ardeurs vindicatives persistantes des élues à l'origine de ces massacres.

4. CENTRALE DE PRONY. Nous devons aussi revenir sur le projet d'ENERCAL de « convertir la centrale de Prony au gaz ». Nous avons appris après diffusion de notre communiqué du 1^{er} mars 2026 (« ENERCAL nous enfume ! ») que le gaz en question était du GPL et pas du GNL. Mais cela ne change rien à nos conclusions :

- le bilan carbone en cycle de vie avec transport est tout à fait comparable à celui du GNL, a fortiori si l'on considère que le GPL a un pouvoir calorifique plus faible que le GNL, et donc qu'il en faudra plus pour produire la même quantité d'énergie,
- le GPL est une source fossile, on ne veut pas « résigner » pour à nouveau 30 ans de dépendance extrême,
- la nécessité technique de cette conversion n'est pas démontrée et son coût sera supporté par les abonnés. A ce stade, on n'en veut donc pas !



NB : si ENERCAL avait « trop de sous », cela se saurait. Alors que le producteur-distributeur d'électricité priorise autrement ses investissements (à quand les travaux de renforcement du barrage de Yaté, à quand la STEP... ?).

5. COMPTEURS ELECTRIQUES COMMUNICANTS. Le tribunal administratif a rejeté le référé d'EPLP visant à obtenir l'annulation de l'arrêté du gouvernement fixant une date limite de déploiement des compteurs électriques communicants. Le juge estime qu'il n'existe pas de préoccupation sanitaire. EPLP fera appel.
NB : EPLP conteste notamment l'absence de consentement éclairé, l'absence d'évaluation sanitaire indépendante et l'exposition accrue aux ondes électromagnétiques.

6. INACTION DES POUVOIRS PUBLICS / ELEVAGE AVICOLE HORS DES CLOUS. Alors que la nappe phréatique (située sous l'élevage) alimentant en eau les riverains, est contaminée par les déjections des oiseaux, EPLP dépose un référé pour exiger que les diverses institutions « en charge » s'impliquent enfin ! Incroyable inertie partagée !

7. GOUVERNANCE DU PNMC. EPLP est **horriée** par la gouvernance du Parc naturel de la mer de Corail. Copinage et conflits d'intérêts y sont confortablement installés. Par exemple, mêmes acteurs présents à la fois dans l'expertise scientifique, les ONG partenaires et la communication du parc. Ou encore présence d'acteurs privés défendant leurs propres intérêts économiques. La composition des instances est dominée par des organisations sans véritable représentativité locale, tandis que les associations environnementales calédoniennes indépendantes restent extrêmement marginalisées. Après avoir alerté sans succès à de très nombreuses reprises, EPLP s'est résolue à saisir le tribunal administratif afin d'obtenir la révision de la nature et de la composition des organes du PNMC ainsi que le rétablissement d'une gouvernance transparente, pluraliste et conforme aux principes d'impartialité de l'action publique. Pour la défense de l'intérêt général...

8. COMITE CONSULTATIF CALEDONIEN DU CLIMAT. Il vient d'être créé par le gouvernement. Sans bruit... Et pour à peu près les mêmes raisons que ci-dessus (sa composition reproduit les mêmes défauts de gouvernance que d'autres instances environnementales : opacité, absence de pluralisme et risque de conflits d'intérêts), nous demandons au TA NC d'annuler son arrêté de création.

9. SURMORTALITE NC ET PFIZER. EPLP demande que les autorités expliquent la surmortalité persistante observée en Nouvelle-Calédonie en dehors de tout événement naturel ou épidémique, et qu'une expertise scientifique indépendante



soit menée. Le recours pour carence fautive du gouvernement en matière de gestion sanitaire est lancé...

10. ABSENCE D'INSPECTION DES ELEVAGES CALEDONIENS (tous animaux). Idem ci-dessus.

11. FIPRONIL. Le recours visant au retrait de l'homologation de cet insecticide tueur d'abeilles, très toxique pour la vie aquatique, interdit en France depuis 2004 (!) est lancé en référé.

12. CYPERMETHRINE. Le juge administratif a statué : notre recours est trop tardif. On s'est manifestement mal exprimé... En effet, EPLP a fait valoir une jurisprudence de décembre 2025 pour modifier un arrêté publié en mars de la même année. Impossible donc de demander l'annulation (partielle) de l'arrêté dans les délais. C'est à refaire !

13. SEGUR DE LA SANTE. EPLP a été conviée à participer, c'est en soi une petite victoire. Nous tenterons de faire avancer nos dossiers de santé environnementale encastrés depuis des lustres et de convaincre que les usagers doivent participer aux instances de gouvernance à parité avec les professionnels de santé. Marre que nos corps ne nous appartiennent pas !

14. MUNICIPALES. Alors que les compétences des maires sont déterminantes en matière d'urbanisme, de gestion de l'eau et de l'assainissement, de déchets ou encore de qualité de vie, l'écologie est presque totalement absente des programmes de nos candidats. Un silence persistant donc. Sidérant ! Il est pourtant urgent que la protection de l'environnement soit un axe central de l'action municipale.

15. 8 MARS, DROITS DES FEMMES ? En cette journée internationale des droits des femmes, rappelons une évidence : les violences faites aux femmes ne se limitent pas à la sphère privée. Elles peuvent aussi être le fait de personnes occupant de hautes fonctions, personnes dont on serait pourtant en droit d'attendre retenue, respect et excellente éducation.

Ces comportements, encore trop souvent tolérés ou minimisés par la hiérarchie (jusqu'aux plus hauts sommets), doivent être nommés pour ce qu'ils sont : d'insupportables violences. Le combat pour la dignité et l'égalité des sexes reste, malheureusement, d'une brûlante actualité, à EPLP comme ailleurs.

La très haute personnalité que j'interpelle ici se reconnaîtra. En l'espèce, sa responsabilité est éminente.



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

...

AG 2026. EPLP rappelle que son assemblée générale annuelle se tiendra le 27 mars à 18 h à la FOL colline. Invitation lancée à tous mais votes réservés aux membres à jour de cotisation pour 2025.

Pour EPLP, Martine Cornaille

(1) En l'absence de ventilation publique du coût de KO₂, une estimation par analogie avec les benchmarks internationaux de coûts des parcs à résidus (tailings storage facilities), exprimés en dollars par tonne de résidus stockée, conduit à un ordre de grandeur de 7 à 36 milliards F CFP, sur la base de 33 millions de tonnes de résidus et de coûts unitaires de quelques dollars par tonne (environ 2 à 10 USD/t selon le niveau d'exigence et le contexte).



Vous aimez cette communication ? Partagez-la avec votre entourage !

Nous invitons nos concitoyens à adhérer à l'association EPLP car faire nombre cela compte ! Lien : <https://ensemble-pour-la-planete.org/articles/?url=/385-la-une/>

Nos actions portent des fruits pour notre santé et la planète, participez !

Lien: [Faire un don à EPLP \(helloasso.com\)](https://helloasso.com)

ou adressez-nous un chèque par voie postale à

EPLP - BP 32008 - 98897 Nouméa Cedex



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Grand merci à ceux qui voudront / pourront nous soutenir.